

Installation du comité « Ethique et Société » de l'Andra

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Contacts presse

Annabelle QUENET Responsable Presse Tel 01 46 11 83 01 annabelle.quenet@andra.fr @presse_andra

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 Juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets. Le comité éthique et société de l'Andra s'est réuni pour la première fois ce lundi 12 décembre.

Rattaché au Conseil d'administration, le Comité éthique et société a pour mission d'éclairer l'Andra sur les enjeux éthiques et sociaux qui concernent son activité et ses projets, de donner des avis et d'évaluer l'Agence notamment sur :

- La prise en compte effective dans les modalités de travail de l'Andra des enjeux éthiques, citoyens et sociétaux
- Le dialogue et l'implication des parties prenantes

Le Comité éthique et société est composé de personnalités qualifiées indépendantes, aux expertises plurielles : santé, environnement, droit, gouvernance et participation, sciences et techniques, économie, territoire..., ainsi que de représentants d'instances de démocratie (CNDP¹, HCTISN², CESER³).

La réunion du 12 décembre a permis aux membres du comité de faire le point sur ses modalités de fonctionnement, et de discuter des premiers enjeux sur lesquels il souhaite travailler, en particulier les modalités de gouvernance et de concertation et notamment la mise en œuvre pratique de la gouvernance autour de la réversibilité, et le rapport aux territoires d'accueil.

La création du comité Ethique et société de l'Andra est l'une des suites données au débat public de 2013-2014 sur le projet Cigéo.

Le Conseil d'administration de l'Andra a validé la composition du Comité éthique et société le 13 octobre 2016.

- Christophe Bouillon, Président du Conseil d'administration de l'Andra
- Jean-Noël Dumont, Représentant des salariés
- Pauline Abadie, Maître de conférences en droit privé à l'Institut du droit éthique patrimoine de la faculté Jean Monnet (Université Paris Sud)
- Jean-Pierre Aubert, Contrôleur général économique et financier ; Secrétaire général de la Chaire mutations - anticipations - innovation à l'Institut d'administrations des entreprises (IAE) de Paris
- Rémi Barbier, Professeur à l'Ecole nationale d'ingénieurs eau et environnement de l'Université de Strasbourg ; Directeur de l'UMR Gestion territoriale de l'eau et de l'environnement (GESTE)

COMCPADIC160018



- Marie-Pierre Comets, Présidente du HCTISN ; Directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises du CNRS

- Saida Laârouchi-Engström, Vice-Présidente de Swedish nuclear fuel and waste management company (SKB)
- Christian Lerminiaux, Directeur de chimie à ParisTech ; Délégué général de l'Association nationale de la recherche et de la technologie (Anrt)
- Christian Leyrit, Président de la Commission nationale du débat public
- Patrick Tassin, Président du Conseil économique, social et environnemental régional du Grand Est
- Jad Zahab, Président-fondateur du Parlement des Etudiants
- Stéphane Zuber, Chargé de recherches au CNRS au Centre d'économie de la Sorbonne ; Chercheur associé à l'Ecole d'économie de Paris

1 : Commission nationale du débat public

2 : Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

3 : Conseil économique, social et environnemental régional